



LE PETIT TRAIT D'UNION N°59 FÉVRIER 2021
Directeur de Publication : Maire de Nouâtre
N° de permanence : 06 76 36 96 41
Site internet : mairie-nouatre.fr

ACTUALITÉS À NOTER

SACS-POUBELLE

Comme vous le savez, la distribution des sacs-poubelle n'a pas pu avoir lieu en janvier, comme prévu, car les sacs noirs ne nous avaient pas été livrés.

La distribution des sacs jaunes et des sacs noirs (30 l. et 50 l.) aura donc lieu le **vendredi 12 février de 14 h. à 17 h. et le samedi 13 février de 9 h. à 12 h.** à la mairie (bureau d'aide sociale).

Port du masque obligatoire.

EAU POTABLE

La société SOGEA, qui gère la distribution et la facturation de l'eau potable sur notre commune, tiendra une permanence à la mairie (bureau d'aide-sociale) le **jeudi 11 février de 9h30 à 11h30** pour le paiement des factures.

Nous rappelons à ce propos que cette facture comporte aussi une part pour **l'assainissement collectif**, que cette part est reversée à la commune pour l'entretien du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

En décembre 2020, le montant des impayés s'élevait à plus de 44 000 € (uniquement pour la part assainissement) et c'est pourquoi nous avons fait un rappel, parfois mal reçu, aux personnes concernées.

La station d'épuration, vieillissante, et le réseau, en mauvais état, coûtent de plus en plus cher à la commune et nous serons obligés d'augmenter fortement la redevance d'assainissement si le montant des impayés se maintient à ce niveau.

Payer votre facture d'eau est donc aussi un devoir civique !

SMICTOM

En raison du confinement, les horaires des déchèteries ont été modifiés. Celle de Noyant-de-Touraine est ouverte les lundis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis de 12h30 à 17h30 et le samedi matin de 9 h. à 12 h. Celle de Ports-sur-Vienne, les lundis, mercredis et samedis de 9 h. à 12 h. ainsi que le mercredi de 12h30 à 17h30.

N'oubliez pas que les feux en plein air sont interdits par arrêté préfectoral et contribuent à réduire la couche d'ozone. **Portez vos déchets verts aux déchèteries.**

C.R DU C.M.

Le Conseil Municipal de Nouâtre, réuni le 12 janvier 2021 :

A pris connaissance

Du compte-rendu du CM du 24 novembre 2020 et du Conseil Communautaire du 7 décembre 2020.

Du bilan du **téléthon 2020** : la collecte organisée a rapporté 1 060 €. 11 particuliers y ont participé ainsi que 3 associations : le Ball-Trap de Marcilly (300 €), le Club de l'Amitié de Nouâtre (100 €) et le Gardon de Marcilly (100 €).

De la mise en service du nouveau site internet de la commune : mairie-nouatre.fr

Des formations proposées par l'Association des maires d'Indre-et-Loire (AMIL) en direction des élu(e)s pour le 1^{er} semestre 2021.

A été informé des conclusions d'une analyse de l'air des locaux abritant l'Accueil de Loisirs et la garderie scolaire, demandé à la Mutualité Française suite à des observations concernant les odeurs désagréables perçues dans ces locaux. Le rapport indique qu'il n'y a pas de contamination fongique mais confirme la présence de levures et de certaines moisissures, non toxiques, engendrant des odeurs par manque de ventilation et présence de sources d'humidité. **La municipalité va mettre en œuvre les mesures préconisées : augmentation de l'aération, suppression des infiltrations, changement des dalles de plafond dégradées.**

A noté que deux documents obligatoires : la Ligne Directrice de Gestion (LDG) et l'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP) vont être établis prochainement et seront présentés au CM dans les meilleurs délais.

A adopté la nouvelle grille concernant le Régime Indemnitaire tenant compte des

Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le personnel municipal.

A demandé une subvention, au titre de la DETR pour la **mise en accessibilité aux handicapés de l'école maternelle Les Petits Loups**. Le montant des travaux est estimé à 20 280 € ; le montant de la subvention demandée est de 8 112 € (40%) et le reste à charge est donc de 12 168 € (60%).

A accordé une subvention de 160 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire, où deux jeunes filles de Nouâtre sont actuellement apprenties.

A augmenté de 20 € le droit de place pour le stationnement d'un taxi ; l'ancienne redevance annuelle, adoptée en 2008, était de 130 € et la nouvelle redevance annuelle est donc de 150 €.

A admis en non-valeur la somme de 1 036,84 € correspondant à des loyers impayés par une locataire dont les dettes ont été effacées par la Commission de surendettement de la Banque de France.

LA FIBRE ARRIVE

Une partie de la commune est maintenant accessible à la fibre et les travaux continuent.

Pour savoir si votre habitation est raccordable, consultez la carte se trouvant sur le site internet www.valdeloirefibre.fr

Attention, il faut agrandir la carte avant de placer le curseur sur votre secteur.

Si votre logement est accessible et si vous êtes intéressés par l'installation de la fibre, **contactez votre opérateur**, pour connaître les conditions et les modalités du raccordement.